

Département de la Savoie

STATION DE VAL CENIS

REEMPLACEMENT DES TELESKIS DU LAC ET DU GRAND COIN
PAR LA CONSTRUCTION DU TELESIEGE DU GRAND COIN

**B - NOTE SUR LA PRESERVATION ET LA REHABILITATION
DU MILIEU NATUREL**

Les travaux de construction du télésiège du Grand Coin s'accompagneront de terrassements sur les zones de départ et d'arrivée de l'installation.

L'aménagement projeté consistera :

En gare aval un terrassement de la zone de départ sera effectué dans le cadre de l'aménagement afin d'intégrer la nouvelle gare avec les circulations des skieurs depuis l'arrivée du télésiège de Roches Blanches et de l'arrivée des pistes de ski.

En gare amont un terrassement de la zone d'arrivée est prévue pour créer la plateforme de réception des skieurs et un raccordement aux pistes de ski.

Pour les travaux de terrassement envisagés, les mesures suivantes seront prises :

- décapage de la terre végétale présente sur le site et stockage,
- terrassement en masse en prenant soin de ne pas endommager les zones contiguës au chantier et non touchées par les aménagements. Pour cela, l'Entrepreneur organisera son chantier de façon à limiter les circulations d'engins.

A la fin des travaux de terrassement en masse :

- restauration des drainages de surface
- réalisation de cunettes pour canaliser et/ou recueillir les eaux de ruissellement
- régalaage de la terre végétale sur les zones touchées par les travaux
- engazonnement mécanique des surfaces terrassées

En ligne :

Les travaux se limiteront à la réalisation des massifs de fondations des pylônes. Il ne sera pas créé de pistes d'accès aux ouvrages, l'entrepreneur aura recours à l'utilisation de l'hélicoptère pour les opérations de bétonnage et de levage de la ligne.

En ce qui concerne les mesures de préservation du milieu naturel, il sera imposé à l'entrepreneur de régaler les matériaux extraits pour la réalisation des fondations, autour des pylônes, et de procéder à un engazonnement des surfaces touchées par les travaux. De façon identique aux zones de départ et d'arrivée, un soin particulier sera apporté au décapage de la terre végétale avant les travaux, son stockage et sa remise en place après remblaiement des massifs de fondations.

Remplacement des téléskis du Lac & du Grand Coin par la construction du télésiège du Grand Coin	Note sur la préservation et la réhabilitation du lieu naturel VAC_230212
Station de Val Cenis	1/2

La réalisation du télésiège débrayable du Grand Coin sera couplée avec le démontage des téléskis du Lac et du Grand Coin. Les massifs de fondations des téléskis seront détruits et recouverts, les tiges d'ancrages seront coupées.

Fait à Grenoble, le 19/02/2025



CNA ~~Le 19/02/2025~~ d'œuvre
Le 19/02/2025
34, avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE
Tél 04 76 33 35 42 - Fax 04 76 22 51 97

Remplacement des téléskis du Lac & du Grand Coin par la construction du télésiège du Grand Coin	Note sur la préservation et la réhabilitation du lieu naturel VAC_230212
Station de Val Cenis	2/2